

Strasbourg **snes** fsu

N°151 JUILLET / SEPTEMBRE 2022



Nouvelle configuration dans l'Education nationale :
après une salle/un prof, une salle/une classe,
une classe/pas de prof ?

SOMMAIRE

Edito	P.2	Porte close ... mais porte ouverte aux angoisses	P.5
Mouvement intra-recours : les discours d'intention à l'épreuve des faits	P.3	Trois questions à Hubert Louis, S1 au collège Le Ried	P.6
Bourrer les classes, une réponse au manque d'enseignants ?	P.4	Quand la CDAS pallie les manquements de l'administration	P.7
Un enseignant devant chaque classe : à quel prix ?	P.4/5	Nouveauté du site académique	P.8

ÉDITO

Séverine CHARRET
Arnaud SIGRIST

24/08/2022



Fin de mois, FIN DU MONDE...

Après une fin d'année éprouvante et chaotique avec, en collège notamment, des mobilisations sur la question des effectifs des classes encore en juillet, nous aspirions toutes et tous à des vacances reposantes. Nous espérons qu'elles le furent pour vous, même si nous avons une pensée particulière pour tous nos collègues TZR qui n'ont su que tardivement (vers le 20 juillet et parfois même fin août) leur affectation, tout comme les futurs stagiaires qui l'ont apprise le 25 juillet.

Mais voilà qu'au coeur de l'été, les réalités sociales et environnementales ont rappelé l'urgence à agir et à construire des alternatives au modèle libéral.

Les vagues de chaleur, incendies et une sécheresse historique ont certes contraint le gouvernement à des paroles fortes, la première ministre promettant « des réponses radicales à l'urgence climatique »... Mais il y a loin des paroles aux actes, surtout de la part d'un gouvernement condamné pour son inaction. C'est pourquoi il sera de notre responsabilité de prendre pleinement notre part aux combats pour apporter des réponses au réchauffement climatique et plus largement aux urgences écologiques. C'est d'ailleurs un des engagements du SNES-FSU lors de son Congrès à Montpellier¹.

Autre sujet ayant abondamment alimenté les médias : la hausse des prix, en particulier de l'énergie et de l'alimentation, qui nous rappelle qu'urgences climatique et sociale sont liées. Dans ce contexte, la hausse du point d'indice de 3,5%, effective depuis le 1^{er} août (alors que celle des pensions de retraite a été reportée), est un premier geste. Qualifiée d'historique par le gouvernement, elle ne suffit pas à rattraper la perte de pouvoir d'achat subie depuis des années et ne compense même pas l'inflation. Plus généralement, la question des salaires reste marginale dans les politiques sur le pouvoir d'achat menées par le gouvernement, avec l'appui des députés Les Républicains.

Ces mêmes Républicains qui reparlent de la dette publique alors que le budget de l'Etat sera examiné par le Parlement à l'automne. Nul doute que pour eux, celle-ci ne soit le prétexte à des coupes sombres dans la dépense publique puisqu'ils excluent, comme le gouvernement, toute réforme qui s'attaquerait à l'évasion fiscale et ferait davantage contribuer les plus hauts revenus. Le moment viendra donc où la réforme des retraites, présentée sous le seul angle du recul de l'âge de départ, reviendra sur le devant de la scène. Sur cette question, comme sur celle de la fiscalité, des services publics, il nous faudra lutter pied à pied. Nous y sommes déterminés.

Comme nous sommes déterminés à ne pas laisser prospérer l'extrême droite qui compte sur son groupe à l'assemblée nationale et la complaisance coupable de certains médias pour se donner des airs de respectabilité et faire oublier son programme d'exclusion et de stigmatisation d'une partie de nos concitoyens.



¹. <https://www.snes.edu/publications/textes-adoptes-supplement-de-lus-n821-du-11-juin-2022/>, pp.32-33

MUTATIONS



snes
fsu
Le SNES, pour agir ensemble



Mouvement intra – recours : LES DISCOURS D'INTENTION À L'ÉPREUVE DES FAITS

Revenons un instant à 2019 et à l'adoption de la Loi de Transformation de la Fonction Publique, dite « loi Dussopt ».

Alors que les axes 1 et 3 de la loi proclamaient la promotion d'« un dialogue social plus stratégique dans le respect des garanties des agents publics » et la simplification et la garantie de « la transparence et de l'équité du cadre de gestion des agents publics », la FSU dénonçait la fin des garanties collectives et mettait en garde contre les conséquences concrètes pour les personnels.

L'une des dispositions de loi prévoyait notamment, en remplacement de l'examen en amont, par les instances paritaires, des opérations du mouvement, la possibilité pour les agents d'exercer a posteriori un droit de recours en cas de décision individuelle défavorable. Le « dialogue social » était censé être garanti par la possibilité du mandatement d'un syndicat pour être représenté dans ce recours.

Trois ans après, la réalité n'a malheureusement pas contredit nos craintes. Force est de constater que les personnels sont loin d'avoir gagné au change : opacité, incompréhension, et, pour les collègues mis en difficulté par leur résultat, dans le meilleur des cas, des solutions provisoires, tardives, plus ou moins satisfaisantes, proposées après recours. Une fois le mouvement fait, il n'est plus possible de le défaire. Et peut-on encore décemment parler de garanties collectives quand les organisations syndicales sont désormais privées de toute vision globale efficiente du mouvement ? Pour quelques erreurs dont nous avons connaissance grâce aux recours, et qui sont partiellement rectifiées au niveau individuel, combien échappent à présent à la vigilance des commissaires paritaires, au détriment des droits de l'ensemble des collègues ? Aussi performant que puisse être l'algorithme, l'expérience a montré qu'il n'empêchait pas certaines erreurs que seul un jugement humain peut apprécier.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES BILATÉRALES

Concrètement, dans le cadre du mouvement intra-académique, une vingtaine de collègues avaient cette année mandaté le SNES-FSU pour les assister et les représenter dans leur recours. Leurs situations ont été examinées au cours de deux bilatérales, les 13 juillet et 30 août.

Ces réunions, en présence de responsables des services rectoraux (DRH, DPE, DPAE), ont d'abord permis d'obtenir quelques précisions supplémentaires sur les barres d'accès à certaines zones géographiques. Car c'est l'un des aspects de la nouvelle « transparence » que les seules barres communiquées aux demandeurs sont des barres départementales... sous réserve que le nombre de mutés soit supérieur à 4 pour garantir le « secret statistique ». Les discussions dans le cadre de ces réunions permettent d'en savoir un peu plus, et d'arracher quelques informations.

Pour plusieurs collègues, des affectations provisoires ont également pu être proposées afin d'améliorer une situation difficile. Dans un cas, nous sommes même parvenus à obtenir une affectation définitive en vœu 1, dans le strict respect des règles du mouvement, et sans qu'aucun autre collègue n'ait été lésé.

Nous avons par ailleurs profité de cette rencontre pour interroger le rectorat sur le blocage de certains postes publiés comme vacants sur SIAM au moment de la saisie des vœux. Il nous a été répondu qu'ils avaient été retirés, soit pour y implanter un stagiaire à temps plein (particulièrement en éco-gestion), soit en raison d'un sous-service.

La réforme des concours et de l'entrée dans le métier, multipliant le nombre de stagiaires à plein temps, et la gestion in extremis des préparations de rentrée, conjuguent leurs effets délétères au détriment des droits à la mobilité des collègues.

Nous avons également signalé des postes demeurés non pourvus suite à un départ en retraite ou à une mutation, dont nos interlocuteurs n'avaient pas eu connaissance.

Le SNES et la FSU continueront de militer pour un retour à une gestion paritaire des opérations de gestion des personnels, seule à même de garantir une information satisfaisante des collègues et une véritable garantie du respect de leurs droits statutaires.

Nous en profitons pour remercier toutes celles et tous ceux qui, en complétant notre enquête en ligne, nous permettent de reconstituer certaines des barres et ainsi d'apporter un meilleur conseil aux futurs demandeurs.

Etienne ATGER et Séverine CHARRET



Mobilisation du collège Hans Arp, le 2 septembre 2022

BOURRER LES CLASSES, une réponse au manque d'enseignants ?

Dans le précédent numéro du Strasbourg SNES, nous alertions sur les effectifs en collège¹.

Or, à quelques jours de la fin de l'année scolaire, plusieurs établissements ont appris que les ouvertures de classes attendues étaient refusées ou que des classes étaient fermées, portant les effectifs des classes de certains niveaux à plus de 30 élèves. Ces décisions, annoncées tardivement ont été durement ressenties par des collègues fatigués qui attendent plus de considération de l'institution. S'en sont suivies des mobilisations dont la presse s'est fait l'écho : collège Le Ried à Bischheim, collège A. Malraux de la Wantzenau, collège Jean Monnet à Strasbourg,

collège Gustave Doré à Hochfelden, collège du Klosterwald à Villé...

De son côté, le SNES académique a accompagné les collègues qui l'ont sollicité, relayé leurs demandes dans un courrier adressé au Recteur et aux DASEN des deux départements et publié un communiqué de presse. Et alors que les vacances avaient commencé, certains collèges (Jean Monnet, André Malraux, Gustave Doré) ont appris qu'une suite favorable était finalement donnée à leur revendication – au moins en partie. Pour tous les autres, le combat reprendra dès la rentrée.

Séverine CHARRET

¹. <https://strasbourg.snes.edu/Strasbourg-Snes-no150.html>, p.9 et 10



30 août : distribution d'informations syndicales aux stagiaires à Sélestat



Un enseignant devant chaque classe : À QUEL PRIX ?

Le ministre l'a promis. Il y aura un enseignant devant chaque classe à la rentrée....

Problème : la pénurie d'enseignants s'accroît. D'une part, des postes ouverts au CAPES n'ont pas été pourvus ; d'autre part, même si elles restent marginales, les démissions, ruptures conventionnelles, demandes de disponibilité sont en augmentation.

Face à cette situation, le ministère et le Rectorat cherchent des solutions. La revalorisation de nos métiers coûtant « un pognon de dingue », le choix avait été fait sous le précédent quinquennat d'imposer une 2^e heure supplémentaire aux enseignants ou d'exclure les mathématiques du tronc commun en lycée, avant de se lancer dans les jobs dating.

Mi-juillet, le rectorat contactait même certains établissements – notamment des collèges de

l'Éducation prioritaire - accueillant des étudiants en 3^e année de contrat AED en préprofessionnalisation pour leur demander de leur attribuer des classes en responsabilité à hauteur de 6h par semaine. Ceci aurait obligé les chefs d'établissement à revoir les répartitions de service alors qu'eux-mêmes et les enseignants étaient en vacances. Sans compter de possibles chaînages... Si la circulaire sur les AED prépro prévoit « l'enseignement de séquences pédagogiques complètes (notamment, remplacement d'enseignants compatible avec la continuité pédagogique des enseignements, en donnant priorité à des remplacements prévus à l'avance, et compatibles avec la mention de licence obtenue par l'étudiant) », elle ne dit pas que ces étudiants en M1 MEEF peuvent prendre en charge des classes en responsabilité à l'année. Leur contrat non



plus d'ailleurs. Et que se passerait-il si ces étudiants refusaient cette responsabilité ou l'abandonnaient en cours d'année ? Comment assurer leur remplacement sur des blocs de 6h ?

Face aux réactions, le rectorat a reculé...

Porte close... mais PORTE OUVERTE AUX ANGOISSES

Le 26 juillet, le rectorat de Strasbourg a fermé ses portes en laissant de nombreux collègues seuls face des situations souvent très inconfortables. Constat sans critiques car tout le monde a le droit à des vacances mais nombreux sont les collègues à nous avoir contactés par mails. Petit rappel d'ailleurs, les permanenciers du SNES (ceux qui vous accueillent et répondent au téléphone et aux mails) sont des professeurs comme les autres à quelques heures près qui, à ce titre, sont officiellement en vacances aux mêmes dates. Nous avons essayé, avec le secteur stagiaire du national, de les aider au mieux ; tâche difficile car vers qui les orienter ? Gestionnaires de discipline ? Etablissement ? C'est la pause estivale, il faut attendre...le 18 aout.

Si certains d'entre nous ne prennent connaissance de leur emploi du temps qu'à la pré-rentrée, ce qui pose des problèmes organisationnels, l'enjeu est encore plus grand quand vous êtes stagiaire et que vous découvrez le 25 juillet où vous allez faire votre stage ; l'établissement étant fermé, vous devez attendre à minima jusqu'au 21 aout pour connaître vos niveaux et l'identité de votre tuteur. Difficile dans ces conditions d'aborder la rentrée sereinement... Dans certains cas, le SNES a pu communiquer aux stagiaires qui ont fait appel à nous, les coordonnées d'un S1 (personne ressource du SNES au sein de l'établissement) afin d'obtenir des renseignements pendant les congés.

Nous avons aussi reçu des messages de stagiaires qui souhaitaient faire un recours pour les raisons suivantes : affectation incompatible avec leur situation familiale (affectation très éloignée du domicile conjugal, temps de trajet cumulés domicile-travail-INSPE dithyrambiques), affectation dans une autre académie que celle d'inscription, sentiment d'injustice par rapport au barème, obtention du NUMEN pour accéder à la plateforme COMPAS



Le SNES et la FSU rappellent qu'enseigner est un métier. Ils dénoncent l'utilisation d'étudiants comme enseignants contractuels et revendiquent une réelle formation et une entrée progressive dans le métier.

Le secrétariat académique



(Plateforme tice-education). Pour info, aucune procédure de recours n'est prévue dans la circulaire rectorale pour les lauréats de concours qui veulent changer d'affectation.

Enfin des TZR nous ont aussi contactés, certains n'avaient pas encore d'affectation (c'était toujours le cas pour nombre d'entre eux au 26 août) ou voulaient des précisions sur leurs droits (heures de réduction de service pour exercice dans plusieurs établissements, obligation ou non d'être professeur principal ...). D'autres encore vivaient très mal leur affectation (changement de dernière minute avant la fermeture du rectorat, affectation sur trois établissements éloignés sans permis), ce qui pour l'un d'entre eux a précipité sa demande de démission.

Peut-être un début d'explication à la perte d'attractivité du métier...

Quoiqu'il en soit, pour beaucoup de collègues, se tourner vers les organisations syndicales, le SNES-FSU en particulier, y compris pendant les congés, en cas de question ou de difficultés ou pour s'informer est une évidence. Mais savent-ils que sans militants, sans adhérents et sans temps de décharge, pas de syndicat. D'où l'importance de vos cotisations et des élections professionnelles qui se tiendront au mois de décembre.

Stéphanie MAIRE



TROIS QUESTIONS à Hubert LOUIS, S1 au collège Le Ried



Tu es S1, pour le SNES, au collège Le Ried à Bischheim. Peux-tu nous dire en quoi consiste cette fonction ?

Ma fonction de S1 consiste à transmettre à mes collègues les informations utiles que me fournit le SNES, faire remonter vers le SNES les informations importantes (effectifs de rentrée, effectifs prévisionnels, DHG, non-respect des droits de mes collègues, incidents divers etc.), veiller à ce que le code de l'éducation soit appliqué et à ce que les droits de mes collègues soient respectés tout en les aidant à les faire valoir face à une direction et une Education Nationale pas toujours bienveillantes. Elle consiste aussi à organiser des HMIS (Heure mensuelle d'information syndicale) auxquelles participent mes collègues pour discuter de notre situation au sein de l'établissement. Je représente aussi mes collègues au Conseil d'Administration.

Tu es très actif et toi et tes collègues essayez de faire évoluer les choses. Quelles ont été vos dernières mobilisations ? Ont-elles abouti ?

Comme dans de nombreux collèges les effectifs de certains niveaux ont explosé ces dernières années pour dépasser 30 élèves par classe (sans compter les inclusions de nos élèves d'ULIS). Nos dernières mobilisations importantes ont donc concerné, en 2020, l'ouverture d'une classe de 6^{ème} et en 2022, d'une classe de 6^{ème} et de 3^{ème} ainsi que la création d'un second poste de CPE.

Nous avons réussi à obtenir l'ouverture de la classe de 6^{ème} à la rentrée 2020 et celle de la classe de 3^{ème} en 2022 ainsi que la création du second poste de CPE à temps complet. Le prix à payer fut conséquent : journées de grève de la majorité des personnels (assistants d'éducation et enseignants), une journée collège mort organisée par l'APEPA qui nous soutient dans toutes nos revendications (95 % des élèves sont restés chez eux), l'intervention régulière de notre député (M. Studer) auprès du rectorat, des mobilisations des médias, la rédaction de motions etc. Nous nous sommes aussi mobilisés pour régler des conflits internes à l'établissement.

Peux-tu nous donner un ou plusieurs exemples de situations où le SNES-FSU est intervenu à vos côtés pour régler un problème ?

Le SNES est omniprésent dans toutes les actions menées au collège. Il nous permet d'obtenir rapidement toutes les informations utiles pour faire valoir nos droits, c'est pratique car ces informations sont souvent difficiles d'accès sur les sites du ministère. Il nous donne aussi des conseils et des informations pratiques : comment construire un TRMD ? (Tableau récapitulatif des moyens par discipline), qui contacter au rectorat pour signaler des dysfonctionnements ? qui prévenir avant que le collège ne se mette en grève ? Est-il judicieux de faire grève ?

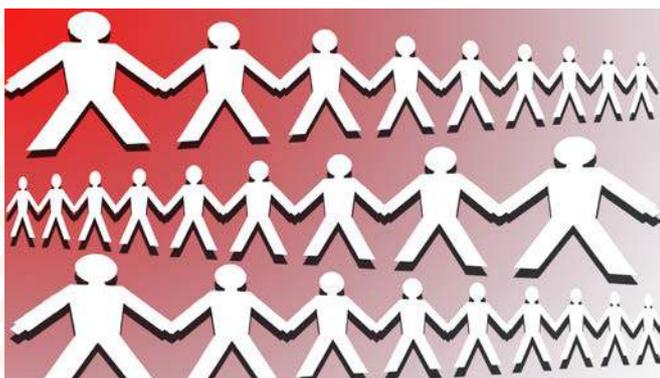
Par ailleurs un « représentant » est présent lors des mobilisations devant l'établissement et le SNES anime certaines heures mensuelles d'informations syndicales afin de répondre directement aux questions de nos collègues.

Il sert de relais entre les enseignants et M. le Recteur en lui transmettant directement nos courriers (qui sont relativement fréquents). Le SNES est intervenu auprès de M. le Recteur pour soutenir la demande d'audience du Comité Hygiène et Sécurité-Conditions de Travail Départemental (C.H.S.C.T.D.). Il interpelle régulièrement le rectorat sur les difficultés rencontrées au collège le Ried.

Hubert LOUIS et Stéphanie MAIRE



Quand la CDAS (Commission Départementale d'Action Sociale) PALLIE LES MANQUEMENTS DE L'ADMINISTRATION



La CDAS du Haut-Rhin (68) traite en commission une soixantaine de cas par an. Celle du Bas-Rhin (67) environ le double. Des militants du SNES y siègent au nom de la FSU, aux côtés des autres représentants syndicaux et de représentants de la MGEN. Les dossiers sont présentés anonymement par les assistantes sociales de l'Education Nationale se partageant les différents secteurs géographiques.

Cette Commission Départementale d'Action Sociale a pour mission de venir en aide aux personnels titulaires ou contractuels, temporairement en difficulté. Par exemple, victimes d'un accident de la vie comme une maladie grave ou un divorce.

Dans le Haut-Rhin, elle aide en majorité des femmes seules élevant leur(s) enfant(s) via des aides ponctuelles de 700 à 1200€ ou des prêts à taux zéro. Dans le Bas-Rhin également, avec de très nombreuses femmes contractuelles. Les prêts sont réservés aux personnels statutaires (les

contractuels ne peuvent en bénéficier en raison de la durée de leur contrat), après estimation d'une capacité de remboursement suffisante (les personnels trop en difficulté bénéficient de secours plutôt que de prêts). Dans la pratique, les prêts sont relativement rares, au vu des difficultés des demandeurs, et servent surtout à permettre aux bénéficiaires de rembourser des prêts à la consommation dont les taux d'intérêt sont élevés. Les prêts octroyés par la CDAS sont sans intérêt, remboursables mensuellement sur deux à trois années au maximum.

Malheureusement, nous constatons de plus en plus, que la CDAS sert à compenser (et ce incomplètement) les carences de l'administration : retard de paie des contractuels, retrait suite à trop perçu de salaire pour des personnels en congé maladie depuis plus de six mois et qui sont passés à mi-traitement depuis un trimestre...

Pour vos élus, c'est à l'administration d'éviter ce genre de problème en embauchant des personnels en nombre suffisant au rectorat et en les formant sur des procédures parfois complexes.

Les situations présentées témoignent une fois de plus de la précarité d'emploi des AESHs et des AEDs dont les salaires permettent souvent de faire tout juste face aux charges quotidiennes et qui se retrouvent en difficulté avec des dépenses imprévues comme des frais médicaux ou des réparations de voiture.

Caroline DELAVIÈRE et Aurélie MEYER



NOUVEAUTÉS du site académique



La pause estivale a été l'occasion de réorganiser le site académique pour le rendre plus lisible et vous permettre d'accéder plus rapidement aux informations. Petite présentation des différents onglets et de leur contenu :

Intitulé des onglets	Rapide descriptif du contenu
Actualités	Les dernières informations sur la situation du 2 nd degré dans l'académie et les mobilisations.
Catégories	Les articles classés par catégorie (agrégés, certifiés, stagiaires, Non titulaires, CPE, AED, AESH, PSY-EN, retraités) ainsi qu'une rubrique TZR
Mutations et carrières	Toutes les publications du SNES académique sur les mouvements inter et intra académiques, les promotions, les rémunérations, demandes de temps partiel, de congés de formation...
Exercer en collège, lycée et CIO	Des informations sur la vie des établissements et l'exercice de nos métiers, nos disciplines, la place du numérique.
Outils et stages syndicaux	Des outils pour agir dans les établissements, sur le droit syndical, le conseil d'administration et la formation syndicale.
Santé, conditions de travail, action sociale	Des fiches sur les prestations sociales dans l'académie, les questions de santé et des compte-rendus sur l'action des CHSCT.
Publications et communiqués	Retrouvez-y les déclarations de la FSU dans les différentes instances et des compte-rendus de ses interventions, les communiqués du SNES-FSU et les numéros du Strasbourg SNES

Nous essayerons d'alimenter régulièrement ces différentes rubriques.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et demandes pour enrichir et améliorer notre site



**RESTEZ EN CONTACT AVEC LE SNES-FSU STRASBOURG
SUIVEZ-NOUS SUR :**



Sur notre site internet :
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre compte Twitter :
[@SNES_Strasbourg](https://twitter.com/SNES_Strasbourg)



Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>